

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEFINIT LE CALENDRIER ET LES MODALITES D'UNE RESTRUCTURATION COMPLETE DE SON RESEAU D'IMPLANTATIONS ET ENCLENCHE AVEC MCS UN PARTENARIAT STRUCTURANT POUR PRESERVER L'EMPLOI ET SECURISER SA GESTION EXTINCTIVE

Rappel sur le Crédit Immobilier de France (CIF) : *détenu par 53 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété), le Crédit Immobilier de France (CIF) est un groupe financier centenaire, spécialisé dans l'accession à la propriété des ménages modestes. La remise en cause de son modèle de refinancement l'a conduit à solliciter en 2012 la garantie de l'Etat. Cette dernière lui fut accordée à titre définitif en 2013, avec l'aval de la Commission européenne, à la condition que le CIF cesse toute production nouvelle de crédits et qu'il s'engage dans un plan de résolution ordonnée organisant sa gestion extinctive à l'horizon 2035. Après une période de fortes tensions entre les parties prenantes (sept. 2012 – mai 2015), l'arrivée d'un nouveau directeur général a permis d'apaiser la situation, de restaurer la confiance et de relancer la dynamique de mise en œuvre du plan.*

Rappel sur MCS : *Créé en 1986, le Groupe MCS est le leader de l'acquisition et de la gestion de créances bancaires en France. Depuis ses bureaux parisiens et régionaux, les 300 collaborateurs du groupe MCS assurent la gestion d'encours bancaires de toute nature et de toute taille pour le compte d'une centaine d'institutions financières françaises et internationales. Après le succès de sa première émission obligataire en septembre 2016 pour un montant de €200m, le Groupe multiplie les partenariats et développements structurants.*

*

Paris, le 5 avril 2017 – Le CIF présente un projet de restructuration complète de son réseau d'implantations dont le nombre sera réduit de 25 aujourd'hui à 2 d'ici la fin de l'année 2021. L'étape la plus complexe de cette opération sans véritable précédent en France qu'est la résolution d'un groupe bancaire dispose ainsi d'un contenu désormais clairement tracé.

Dans ce cadre, le CIF et MCS viennent d'enclencher la mise en œuvre d'un partenariat original et structurant, qui permet de préserver l'emploi des sites repris, de sécuriser la gestion extinctive du CIF et de consolider la croissance de MCS.

Au total, cette importante restructuration a été le fruit de plusieurs mois de préparation qui auront permis de concilier les intérêts légitimes essentiels des différentes parties prenantes.

*

Un projet de restructuration complète du réseau d'implantations du CIF

Dans le cadre de sa gestion extinctive, le Groupe prévoit de fermer dès 2017, 16 des 25 sites d'exploitation dont il dispose en France, dont 10 en septembre¹ et 6 en décembre² ; trois autres sites³ fermeront entre 2019 et 2021.

Parallèlement, d'ici à 2021, sous les conditions prévues par un cahier des charges détaillé, la plupart des activités de gestion et de recouvrement de créances du CIF a vocation à être progressivement reprise par le Groupe MCS.

Dès ce mois-ci, les salariés du CIF assurant ces activités sur les sites de Poitiers et de Toulouse deviennent ainsi des salariés du Groupe MCS tout en demeurant dans leur environnement de travail. La même opération a vocation à être répliquée avec le site de Lille à la fin de l'année 2019.

Le CIF demeure propriétaire de ses créances, mais à la fin de l'année 2021, il ne comptera plus que deux implantations : Paris pour les services opérationnels et de siège et Toulouse pour les services informatiques.

Un partenariat original et structurant entre le CIF et MCS

L'adossement progressif de la gestion extinctive d'un groupe sur le projet de développement d'un autre groupe constitue une opération inédite permettant à la fois de préserver des emplois, de sécuriser la résolution du CIF et de consolider la croissance de MCS.

D'ici à 2019, ce sont près d'une centaine d'emplois au total, sur les trois sites de Poitiers, Toulouse puis Lille, qui seront pérennisés par le transfert au Groupe MCS des activités de gestion et de recouvrement de créances de ces sites. Les salariés concernés seront repris par MCS dans un cadre social protecteur (maintien des rémunérations, de l'ancienneté et de l'ensemble des droits individuels acquis, reprise de l'environnement et des outils de travail).

Le professionnalisme du Groupe MCS constitue une garantie forte pour le bon déroulement de la résolution ordonnée du CIF :

- ce professionnalisme est attesté par 30 ans de croissance ininterrompue dans la gestion et le recouvrement de créances ;
- il sera objectivé par un engagement de service contractuel matérialisant un haut niveau de performance ;
- il pourra s'appuyer sur les compétences reconnues des salariés repris du CIF.

Par cette opération de grande envergure prévoyant d'ici à 2021 le transfert de la gestion et du recouvrement d'environ 7 milliards de créances hypothécaires, le Groupe MCS réalise une opération transformante lui permettant de renforcer ses moyens et sa présence en régions pour répondre aux besoins croissants de ses clients et prospects.

¹ Avignon, Bordeaux, Bordeaux Lac, La Chaussée Saint-Victor, Limoges, Paris (9^{ème}), Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes.

² Dijon, Iffs, Montpellier, Nancy, Nantes et Rouen.

³ Grenoble, Marseille et Lyon.

Une restructuration fruit d'une concertation approfondie au sein du CIF qui a permis de concilier les intérêts des différentes parties prenantes

Engagés dès la fin de l'année 2015, les travaux de préparation de la restructuration du CIF, chargée de forts enjeux sociaux et économiques, ont associé au sein du CIF, à partir de l'été dernier, les administrateurs représentant les actionnaires, l'Etat, les managers, les salariés et leurs élus dans les différentes instances sociales de l'entreprise.

Le point d'équilibre entre les justes préoccupations de ces parties prenantes a été trouvé autour de **3 objectifs** :

- **Un objectif social** :
 - Donner le temps et les moyens de se reclasser aux salariés du CIF exposés à un licenciement pour motif économique ; à cet égard, un projet de plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant la suppression de 491 postes d'ici à mars 2018 sur un total de 957 a été soumis depuis le début du mois de décembre dernier à la consultation des élus du personnel ; ce plan prévoit notamment d'importantes aides au reclassement externe (congé de reclassement rémunéré d'une durée de 12 à 15 mois, assistance de cabinets spécialisés pour aider chaque salarié à construire un nouveau projet professionnel, dispositif de suspension de contrat de travail,...) ainsi que la recherche systématique, très en amont, sur chacun des sites voués à une fermeture, de partenaires susceptibles de proposer des offres d'emplois ;
 - Assurer une bonne compréhension du projet de transfert d'activités par les salariés amenés à rejoindre le Groupe MCS et répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes légitimes par la négociation d'un dispositif d'accompagnement de ces transferts ; un accord sur ce sujet a été signé au mois de décembre dernier prévoyant un aménagement des dispositifs de fin carrière, l'octroi d'une prime récompensant l'engagement des salariés dans le projet, ainsi que des aides spécifiques aux salariés subissant des temps de trajet longs et aux salariés handicapés.
- **Un objectif opérationnel** : simplifier radicalement et sécuriser la gestion et le recouvrement des encours du CIF en les regroupant sur des sites de taille adéquate conformément au calendrier prévu par le plan de résolution ordonnée.
- **Un objectif patrimonial** : cette importante restructuration permet, conformément au calendrier prévu, de réaliser les économies de charges d'exploitation inscrites dans les projections pluri-annuelles présentées à l'Assemblée Générale du CIF en mai 2016 et dans le plan de résolution ordonnée soumis par le CIF et l'Etat à la Commission européenne en 2013.

Pour Jérôme Lacaille, directeur général du CIF, et Thierry Gillouin, directeur général délégué « *l'apaisement qui prévaut aujourd'hui au CIF, après une phase de tensions compréhensible au vu de l'ampleur des restructurations annoncées, est le fruit d'une méthode qui a privilégié la clarté, l'échange et la cohérence ; il résulte aussi de la confiance qu'a su inspirer très rapidement notre partenaire MCS à l'ensemble des parties prenantes du CIF ; il témoigne enfin*

du remarquable professionnalisme, de la lucidité et du courage des équipes du CIF aujourd'hui pleinement mobilisées dans la réussite de ce projet très complexe. »

Pour Alain Demarolle, Président du Conseil de Surveillance et Jérémie Dyen, Président Exécutif du Groupe MCS, « *Cette opération vient contribuer à la croissance de nos métiers de services, et installe durablement le Groupe MCS comme le leader indépendant de la gestion de crédits externalisée en France. C'est avec le plus grand respect pour le professionnalisme et les compétences des salariés du CIF qui vont nous rejoindre que nous abordons cette nouvelle phase enthousiasmante de notre développement. »*

www.creditimmobilierdefrance.com

Contact Crédit Immobilier de France :

Caroline Verstaen, Responsable Communication

Tél. : 01.70.91.38.61

caroline.verstaen@creditimmobilierdefrance.com

Contact Groupe MCS :

Jérémie Dyen, Président Exécutif

Tél. : 01.53.30.11.10